M. Jacques Freymond, Vice-président du C.I.C.R., Colonel E.M.G., pour un service militaire différencié

Autor(en): [s.n.]

Objekttyp: Article

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - (1969)

Heft 113-114**L'état de la question : service militaire différencié : présence dans** le Tiers-Monde

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1028367

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek* ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

DOCUMENTS

M. JACQUES FREYMOND, VICE-PRÉSIDENT DU C.I.C.R., COLONEL E.M.G., POUR UN SERVICE MILITAIRE DIFFÉRENCIÉ

Dans un article donné aux «Schweizer Monatshefte», avril 1969, intitulé «Le cas de la Suisse», M. Jacques Freymond envisage un système de secours international, qui ferait appel à des hommes rapidement mobilisables. Son idée ne coïncide pas tout à fait avec la nôtre, puisque nous envisageons plutôt des actions d'une certaine durée, de coopération plus que de secours. Mais ce qu'il importe de remarquer, c'est que sa formule, elle aussi, postule le principe d'un service militaire différencié. De ce point de vue-là, sa prise de position est du plus haut intérêt. Elle rejoint celle de M. Olivier Long, que nous publions ci-dessous. Voir aussi le commentaire approbateur et incisif du «Journal de Genève» (21 avril 1969) sous la plume de Alain Hrisch.

« C'est du même désir d'associer plus directement le peuple suisse à la vie internationale et à la lutte pour le maintien de la paix, que procède un autre courant d'opinion favorable à la création d'un « bataillon de catastrophe » ou de contingents de « casques bleus ». Ces idées, lancées par des personnalités politiques influentes, comme M. Max Petitpierre ou M. Fritz Wahlen, ont suscité sans nul doute un large écho, en particulier parmi ce qu'il est convenu d'appeler les jeunes. Elles donnaient satisfaction également à ceux qui en Suisse regardent avec autant d'admiration que de dépit les initiatives

nombreuses de pays scandinaves et de cette Suède qui, quoique neutre, joue un rôle singulièrement actif au sein des Nations Unies.

» Il est possible qu'après plusieurs années d'étude et de recherches qui ont abouti, en particulier, à écarter la solution « casques bleus » pour des motifs politiques plus encore que financiers, nous débouchions enfin sur une formule efficace, celle de contingents mobilisables aussi bien lors de catastrophes naturelles que pour les types très variés d'opérations dans lesquelles le Comité international de la Croix-Rouge se trouve impliqué. Il ne semble pas, en effet, que les obstacles financiers soient ici insurmontables, ou plus exactement que le coût de l'organisation, de l'équipement ou de l'engagement des contingents envisagés, ne soit pas proportionné à la dimension relativement réduite des contingents à mettre sur pied. De même, l'engagement de détachements non armés permet d'éviter la contradiction qu'aurait pu représenter dans un pays en proie à des troubles la présence simultanée de Suisses exercant des fonctions de police et d'autres Suisses venus sous le signe de la Croix-Rouge.

» Mais, quelle que soit la solution à laquelle nous finirons par aboutir, il n'en est pas moins certain que nous n'atteindrons à l'efficacité que si nous sommes en mesure de recruter pour ces missions des hommes de valeur. L'obstacle principal n'est pas d'ordre financier, et ce n'est pas en donnant de l'argent, même largement, que le citoyen suisse pourra s'imaginer qu'il fournit une participation active à la lutte contre la souffrance et le besoin.

» Ainsi, qu'il s'agisse d'opérations entreprises sous le signe de l'aide aux pays en voie de développement ou d'actions conduite par le Comité international de la Croix-Rouge, de la Croix-Rouge suisse ou plus directement par décision du gouvernement, nous devons pouvoir mobiliser rapidement les hommes requis pour le type d'action prévu. C'est pourquoi il me paraît nécessaire de souligner,

comme je l'ai déjà fait il y a près de dix ans, que le système du volontariat ne suffit plus.

» Nous devons nous orienter vers une formule — qui n'est appliquée que de cas en cas et qu'il s'agit de systématiser — établissant une équivalence entre le service militaire accompli au pays et des services d'un autre type qui se font hors de Suisse. Des actions comme celles qui se déroulent au Moyen-Orient ou au Nigeria exigent la **mobilisation** rapide de Suisses de qualité et le plus souvent d'hommes qui appartiennent à ce qu'on appelle les cadres.

» C'est dans cette voie, et par l'élaboration rapide d'une solution s'appuyant sur notre système de milice, que nous trouverons des solutions nous donnant le sentiment que nous pratiquons une neutralité vraiment active, qu'en d'autres termes nous voulons participer à la vie du monde aux conditions de la neutralité. Cette mobilisation de Suisses à l'extérieur implique des sacrifices, elle impose également certains changements dans l'administration publique et privée qui devront mettre à disposition des hommes qu'elles sont prêtes à réintégrer au retour d'opérations qui peuvent être d'une certaine durée. Elle demande finalement un changement dans les esprits. Or, le monde anarchique dans lequel nous vivons exige de nous des décisions rapides et dans une certaine mesure radicales. »

LA PRISE DE POSITION DE M. OLIVIER LONG, ANCIEN AMBASSADEUR A LONDRES.

Devant les officiers vaudois, le 8 décembre 1965, M. Long déclarait :

« Tandis que les Européens se cherchent des « querelles de clocher » en épiloguant sur les qualités du « nationalisme » et du « supranationalisme », il vaudrait mieux lutter contre le paupérisme des pays sous-développés du Tiers-Monde, si l'on veut épargner au reste du monde ses sombres répercussions. Le Tiers-Monde est un défi à la politique suisse. Notre pays doit sortir de ses habitudes, faire preuve d'imagination, d'audace et consentir des sacrifices. Donner de l'argent à ces peuples part d'un bon sentiment, mais obéit malgré tout à la loi du moindre effort. A l'instar de la France qui offre la faculté de remplacer le service militaire par un service d'aide... nos jeunes gens devraient aller une année, au terme de leurs études et de leur apprentissage, former les cadres de ces pays en voie de développement. Nous avons leur confiance, parce que nous sommes politiquement désintéressés. »

Bulletin de la section vaudoise de la Société suisse des Officiers. Janvier 1966.